

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE SPÉCIALE**

**9 MAI 2016
20 H**

Séance spéciale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 9 mai 2016, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Procédures d'adoption du règlement concernant la division en distinct du territoire varennois

Fin de la première période de questions.

RÈGLEMENTS

A-2016-25 Règlement 835 remplaçant le règlement 691 concernant la subdivision du territoire de la Ville de Varennes en districts électoraux

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lyne Beaulieu

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, sera présenté en vue de son adoption le règlement 835 remplaçant le règlement 691 concernant la subdivision du territoire de la Ville de Varennes en districts électoraux.

2016-212 Adoption – Projet de règlement 835 remplaçant le règlement 691 concernant la subdivision du territoire de la Ville de Varennes en districts électoraux

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le projet de règlement 835 remplaçant le règlement 691 concernant la subdivision du territoire de la Ville de Varennes en districts électoraux.

Adoptée.

2016-213 Adoption - Second projet de règlement 707-87 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le second projet de règlement 707-87 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement soit et est adopté.

Adoptée.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

**2016-214 Travaux de resurfaçage de pavage par procédé d'enrobé tiède flexible de haute performance sur les chemins de la baronnie et pointe-aux-pruches
*Eurovia Québec Construction inc.***

Considérant l'appel d'offres public pour les travaux de resurfaçage des chemins de la baronnie et pointe-aux-pruches par enrobé tiède flexible;

Considérant la réception de deux (2) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service du génie en date du 4 mai 2016;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Eurovia Québec Construction inc., de Carignan, pour les travaux de resurfaçage des chemins de la baronnie et pointe-aux-pruches par enrobé tiède flexible pour l'option 1, pour un montant total de 731 644.66 \$ incluant les taxes et les frais d'imprévus de 70 000 \$.

Le financement sera fait à même le règlement 831.

Certificat de la trésorière numéro 2813

Adoptée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2016-215 Carrefour action municipale et famille Présentation de candidatures au conseil d'administration

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter et d'autoriser monsieur Gaétan Marcil, conseiller à la Ville de Varennes, à déposer sa candidature au conseil d'administration du Carrefour action municipale et famille, au poste de la catégorie « 20 000 à 49 999 habitants », et ce, pour une durée de deux ans.

Adoptée.

2016-216 Mise à jour - programmation de travaux TECQ 2014-2018 au MAMOT

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Considérant la résolution 2015-190 adoptée à la séance générale du 15 avril 2015 et la résolution 2016-078 adoptée à la séance spéciale du 15 février 2016;

Considérant la résolution 2016-206 adoptée à la séance générale du 2 mai 2016 et la demande du MAMOT d'y apporter certaines modifications;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes remplace la programmation des travaux TECQ qui était jointe à la résolution 2016-078 par celle jointe à la présente résolution;

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Détails des modifications à apporter à la division en district
- Détails de la programmation de travaux TECQ
- Nombre de signatures nécessaires pour s'opposer au projet de division
- Demande de retirer les citoyens localisés le long de la montée de Picardie et du secteur René-Gaultier du district 1
- Tenue ou absence de consultation publique sur le nouveau projet de division
- Nombre d'électeurs inclus dans le nouveau district 1
- Opposition entre deux groupes de citoyens dans le district 1
- Demande de réunion du district 4 avec le secteur agricole
- Écart maximum au sens de la loi
- Critères légaux devant être tenus en compte pour la division en district

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 20 h 33.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Damphousse

Me Marc Giard, OMA